



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

- 1. Rapport des commissaires aux comptes**
- 2. Bilan Actif**
- 3. Bilan Passif**
- 4. Compte de résultat**
- 5. Annexe**
- 6. Résolutions soumises au vote du CNC**

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération française démocratique du travail

CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

S.A.S. au capital de € 7 905 826
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National du syndicat CFDT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.2.4 Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, tels que décrits dans les notes 5.1.1, 5.1.7 et 5.1.11 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 12 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

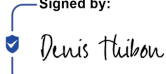
PKF ARSILON Commissariat aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :

163442E7412349D...

Francis Chartier

Signed by:


Denis Thibon

Table des matières

1. Bilan Actif	4
2. Bilan Passif	5
3. Compte de résultat	6
3. Compte de résultat (Suite)	7
4. Faits majeurs de l'exercice	8
4.1. Evénements principaux de l'exercice	8
4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture	8
4.2. Principes, règles et méthodes comptables	9
4.2.2. Présentation des comptes	9
4.2.3. Méthode générale	9
4.2.4. Changement de réglementation comptable	9
5. Informations relatives au bilan	11
5.1. Actif	11
5.1.1. Tableau des immobilisations	11
5.1.2. Tableau des amortissements	11
5.1.3. Tableau des dépréciations	12
5.1.4. Immobilisations incorporelles	12
5.1.5. Immobilisations corporelles	12
5.1.6. Principaux mouvements	12
5.1.7. Méthode d'amortissement	13
5.1.8. Immobilisations financières	13
5.1.8.1. Liste des filiales et des participations	13
5.1.8.2. Créances rattachées à des participations	14
5.1.8.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	14
5.1.9. Autres titres immobilisés	14
5.1.10. Créances	14
5.1.11. Produits à recevoir	15
5.1.12. Valeurs mobilières de placement	15
5.1.13. Charges constatées d'avance	15
5.2. Passif	16
5.2.1. Fonds syndicaux	16
5.2.2. Provisions pour risques et charges	16
5.2.2.1. Tableau des provisions pour risques et charges	16
5.2.2.2. Evaluation des provisions pour risques et charges	16
5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi	17
5.2.4. Etat des dettes	17
5.2.5. Charges à payer	18
6. Informations relatives au compte de résultat	19
6.1. Tableau de détermination des ressources	19
6.1.1. Fait générateur des cotisations	19
6.1.2. Contributions publiques de financement	19
6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture	20
6.3. Contributions volontaires en nature	20
6.4. Autres informations sur le compte de résultat	20
6.4.1. Autres achats et charges externes	20
6.4.2. Reprises de provisions	21
6.4.3. Autres produits	21
6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE	21
6.4.5. Résultat financier	21
6.4.6. Résultat exceptionnel	21

7. Autres informations	22
7.1. Engagements hors bilan	22
7.1.1. Engagements financiers	22
7.1.2. Honoraires Commissaires aux Comptes	22
7.2. Consolidation	22
7.2.1. Comptes consolidés	22

1. Bilan Actif

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	46 058	37 764	8 294	11 621
Logiciels	46 058	37 764	8 294	11 621
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	134 253 793	72 719 415	61 534 378	53 893 544
Terrains	13 393 146		13 393 146	13 393 146
Constructions	101 920 153	70 921 871	30 998 283	34 244 785
Installations techniques, matériel et outillage industriels	632 211	472 439	159 773	111 636
Autres	1 860 687	1 325 106	535 582	638 131
Immobilisations corporelles en cours	16 447 594		16 447 594	5 505 846
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	270 581 841	18 859 656	251 722 186	262 502 038
Participations	68 553		68 553	68 553
Créances rattachées à des participations	11 325 613		11 325 613	10 670 872
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	258 450 753	18 839 924	239 610 829	251 126 590
Autres titres immobilisés				
Prêts	607 596	19 731	587 865	506 698
Autres	129 326		129 326	129 326
TOTAL (I)	404 881 690	91 616 835	313 264 858	316 407 204
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 225		3 225	3 225
Matières premières et autres approvisionnements	3 225		3 225	3 225
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	477 351		477 351	1 570 749
Créances	26 384 737	2 831 977	23 552 760	23 714 887
Créances usagers et comptes rattachés	102 108	12 097	90 011	179 984
Autres	25 714 530	2 819 880	22 894 649	22 944 484
Charges constatées d'avance	568 100		568 100	590 418
Valeurs mobilières de placement	979 872		979 872	979 872
Autres titres	979 872		979 872	979 872
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 043 528		30 043 528	24 033 276
TOTAL (II)	57 888 713	2 831 977	55 056 736	50 302 008
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	462 770 405	94 448 812	368 321 593	366 709 212
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents	-		-	-
- autorisés par l'organisme de tutelle	-		-	-
Dons en nature restant à vendre	-		-	-

2. Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
FONDS PROPRES		
FONDS SYNDICAUX		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	311 542 886	315 011 296
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 194 404	-3 468 409
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	312 737 290	311 542 886
PROVISIONS		
Provisions pour risques	85 895	118 800
Provisions pour charges	7 663 603	7 741 644
FONDS DEDIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	338 105	314 519
TOTAL (II)	8 087 603	8 174 964
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 662 058	7 230 789
Dettes fiscales et sociales	250 733	637 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 119 425	38 883 879
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	464 484	238 722
TOTAL (III)	47 496 699	46 991 362
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL (I+II+III+IV)	368 321 593	366 709 212
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	464 484	238 722
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

3. Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 451 889	2 386 611
Montant net du chiffre d'affaires	2 451 889	2 386 611
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions - Contributions (1)		512 000
Produits de Tiers Financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation (1)	29 183 778	27 269 156
Contributions financières	1 733 022	1 529 423
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	2 891 594	3 666 684
Cotisations	18 478 912	17 875 784
Utilisation des fonds dédiés	91 956	128 114
Autres produits (2)	1 041 095	1 122 933
TOTAL (I)	55 872 245	54 490 705
Charges d'exploitation		
Marchandises : Achats	74 312	144 024
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	31 168 182	29 720 339
Aides Financières	19 213 968	19 404 340
Impôts, taxes et versements assimilés	797 107	1 008 758
Salaires et traitements	121 115	453 513
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 708 707	3 741 909
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 898	12 097
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 317 578	2 272 302
Subventions accordées par l'organisation syndicale		
Reports en fonds dédiés	115 542	141 531
Autres charges (1)	148 598	71 687
TOTAL (II)	57 668 006	56 970 499
* Y compris redevance de crédit-bail mobilier		
* Y compris redevance de crédit-bail immobilier		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 795 761	-2 479 794
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)	2 229 598	3 161 712
(2) Dont :		
Dons		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		

(1) Sur le montant de 30 916 799 € (Subventions-Contributions), un total de 17 838 299 € est reversé à des organisations affiliées.

3. Compte de résultat (Suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers		
De participations	1 152 302	676 965
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 446 865	15 339
Reprises sur dépréciations, provisions	368 764	330 186
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	362 646	456 943
Différences positives de changes	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	18 501 224	0
TOTAL (V)	21 831 803	1 479 432
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 161 501	3 199 417
Intérêts et charges assimilées	0	716
Différences négatives de change	29	9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	13 371 753	0
TOTAL (VI)	16 533 283	3 200 142
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 298 520	-1 720 709
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 273 161	-7 362 216
Produits exceptionnels (VII)	0	15 059 172
Charges exceptionnelles (VIII)	0	11 065 158
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	3 994 015
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les sociétés (X)	78 757	100 208
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII) (XI)	77 704 048	71 029 309
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X) (XII)	76 509 644	74 497 719
EXCEDENT OU DEFICIT (XI-XII)	1 194 404	-3 468 409
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits	1 830 358	1 726 621
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges	1 830 358	1 726 621
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
Participation aux événements récurrents pluriannuels	600 000	600 000

(3) La différence entre le montant des produits (18 501 224 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (13 371 753 €) génère un excédent de 5 129 471 €.

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1. Événements principaux de l'exercice

La Confédération a organisé une USE à Bierville, Maison de la CFDT, comme tous les deux ans, au cours de laquelle un événement de rentrée a été organisé.

La Confédération a pris en compte la nouvelle réglementation comptable qui entraîne un changement de présentation comptable décrite dans le chapitre suivant 4.2.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

- Une quasi-stabilité du nombre de cotisations réglées par les adhérents et les adhérentes a permis d'augmenter les versements pour la Confédération de 3.37 % actifs et retraités confondus pour atteindre 18 472 912 €.
- Une augmentation des ventes des immobilisations financières a permis de dégager une plus-value nette de 5 129 471 € de produits financiers. Ces ventes ont été rendues nécessaires pour financer l'activité et la rénovation des immeubles. Le patrimoine financier de la Confédération a donc diminué de 10 779 753 €.
- La situation des marchés financiers est fluctuante d'un exercice sur l'autre. La situation des marchés s'est dégradée au 31/12/2025 par rapport au 31/12/2024. Cela a pour conséquence une augmentation des provisions pour moins-values latentes de 2 792 736 € pour un total de 18 839 924 € alors que sur la même période le portefeuille de placement baissait (3.26%).
- Les amortissements des différentes rénovations ont été stabilisés. Les dotations concernent la rénovation des salles du Bureau national et du CNC, le restaurant de l'immeuble Bolivar mais surtout le centre Bierville pour un total de 3 708 707 €. La rénovation de l'immeuble Belleville débutée en juillet 2024 s'est poursuivie sur l'année 2025 et la livraison a été faite en mars 2026. Cela a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles en cours de 10 941 749 €. L'impact sur les charges va s'inscrire dans la durée au cours des prochains exercices.

4.1.1. Événements postérieurs à la clôture

Les événements internationaux avec le conflit au Moyen-Orient ont déjà des impacts sur les marchés financiers avec une baisse de près de -0,75% au 02/04/2026 par rapport au 31/12/2025 sur le portefeuille de la Confédération et de -1,18% pour le portefeuille de la CNAS. Même si les placements de la Confédération ont une visée RSE et éco-responsable, ils ne sont pas, malgré tout, déconnectés de l'économie mondiale. Aussi, une attention particulière devra être portée sur la gestion des actifs qui pourraient voir leur valeur nominale se dégrader en espérant que la situation ne soit que passagère et s'améliorera au cours de l'exercice en cours.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.2. Présentation des comptes

Les documents dénommés « Etats financiers » comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

4.2.3. Méthode générale

Les états financiers ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du code de commerce,
- Du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023,
- Du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 applicable aux associations.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés dans le respect des principes comptables, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels principe de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du référentiel comptable lié à l'introduction du nouveau règlement comptable (cf. infra).

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.4. Changement de réglementation comptable

L'exercice constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements ont été opérés dans la colonne comparative du 31 décembre 2024, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les incidences du changement de méthodes comptables sont :

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel :

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;

- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations financières

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations financière, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat financier.

- Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- Les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

5. Informations relatives au bilan

5.1. Actif

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Transferts	Acquisition	Transferts	Cession	
Immobilisations incorporelles	46 058	-	-	-	-	46 058
Immobilisations corporelles	117 401 735	126 346	278 119	-	-	117 806 199
Immobilisations corporelles en Cours	5 505 845	-	11 068 094	126 346	-	16 447 594
Immobilisations financières	278 568 958	-	6 071 775	-	14 058 890	270 581 843
TOTAL	401 522 596	126 346	17 417 988	126 346	14 058 890	404 881 694

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, aux travaux effectués sur le projet de rénovations de l'immeuble Belleville et à la fin du projet de rénovation Bierville :

- Travaux complémentaire Bierville 300 476 € ;
- La mise en conformité des ascenseur Belleville pour 112 383 €
- Les encours sur l'installation des stores de l'immeuble Belleville pour 127 468 ;

Les en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville s'élèvent à 10 820 026 €

Le montant net de la diminution des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 8 723 024 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI, contrôlées par la Confédération, ont :

- Augmenté leurs dettes de 788 426 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2024 de la SCI Loire-Jaurès
- Diminué leurs dettes 133 685 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2024 de la SCI Flandre et d'un remboursement de trésorerie.

5.1.2. Tableau des amortissements

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	34 437	3 327		37 764
Immobilisations corporelles	de 5 à 40 ans	linéaire	69 014 036	3 705 379		72 719 415
TOTAL			69 048 473	3 708 707	-	72 757 179

L'augmentation des amortissements correspond essentiellement aux amortissements de l'immeuble Belleville pour 1 205 396 €, du 51 avenue Simon Bolivar pour 224 905 €, de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar pour 543 358 € et des Maisons de Bierville pour 1 734 508 €.

5.1.3. Tableau des dépréciations

Tableau des Dépréciations				
Rubriques	Dépréciations cumulées au début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations cumulées à la fin de l'exercice
Immobilisations financières	16 066 919	3 161 501	368 764	18 859 656
Créances Clients	12 097	-	-	12 097
Créances Intragroupes	3 280 052	2 898	463 069	2 819 881
TOTAL	19 359 068	3 164 499	831 833	21 691 734

L'augmentation de la dépréciation sur immobilisations financières correspond à la moins-value latente des TIAP.

La diminution de la dépréciation des créances Intragroupes correspond au remboursement du compte courant de l'association Bierville.

5.1.4. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement de l'application de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2025 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles acquises en 2025 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

5.1.6. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2025 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.7. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	24 à 31 ans
Façades étanchéité	Linéaire	5 à 10 ans
Aménagement des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.8. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2025 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2025 en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.8.1. Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	262 191	100%	15 244	15 244	7 390 036	1 008 427	246 946	788 426
	SCI Flandre-Jaurès	405 477	100%	15 244	15 244	3 935 577	809 607	390 232	356 315
Total		667 668		30 488	30 488	11 325 613	1 818 034	637 178	1 144 741
Participations (10 à 50 %)	Néant								
	Total								
Total Filiales et des participations		667 668	-	30 488	30 488	11 325 613	1 818 034	637 178	1 144 741

5.1.8.2. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les deux SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès).

5.1.8.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 258 450 753 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur Comptable brute	Valeur Comptable nette	Valeur Liquidative	Valeur Comptable brute	Valeur Comptable nette	Valeur Liquidative
Fractions du portefeuille évaluées : • Au coût de revient • Au cours de bourse • D'après la situation nette • D'après la situation nette réestimée • D'après une valeur de rendement ou de rentabilité • D'après la valeur de souscription (titres libérés)	267 173 778	251 126 590	348 038 991	258 450 753	239 610 829	352 512 253
			10 219 144			10 701 758
Valeur estimative du portefeuille	267 173 778	251 126 590	358 258 135	258 450 753	239 610 829	363 214 011

Une augmentation de la provision nette a été constatée en 2025 à hauteur de 2 900 739 € lié au portefeuille FCPR.

5.1.9. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES.

5.1.10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	11 325 613	-	11 325 613
Prêts (1)	607 596	112 395	495 201
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Avances et acomptes sur commandes	477 351	477 351	-
Créances usagers et comptes rattachés	102 108	102 108	-
Autres créances	25 714 530	16 393 471	9 321 059
Charges constatées d'avance	568 100	568 100	
Total	38 795 298	17 653 426	21 141 872
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	200 806		
Prêts récupérés en cours d'exercice	119 639		

5.1.11. Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (SCPVC) :	364 592
- Subventions et contributions à recevoir :	8 338 018
- Autres produits à recevoir :	108 035

5.1.12. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2025 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation, conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP). En effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.13. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (568 100 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Compte	Libellé	Montant
604200	Travaux d'impression & fabricat°outils synd	41 877
613200	Sous traitance	192 813
613500	Locations immobilières	347
614000	Charges locatives et de copropriété	655
616000	Assurance	173 080
616100	Prime assurance	7 207
616800	Multirisque	27 118
618100	Documentation générale	99 355
623100	Publicités Annonces insertions	3 130
625600	Frais de mission	943
625700	Frais de réceptions	960
625800	Frais de mission	12 210
628100	Cotisations internationales	793
615600	Maintenance	7 611
Total général		568 100

5.2. Passif

5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	130 772 336		8 973 274	121 799 062
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	178 043 587	4 904 865	0	182 948 452
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 350 000	600 000	0	3 950 000
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2024	-3 468 409	3 468 409	0	0
Résultat de l'exercice 2025	0	1 194 404	0	1 194 404
Autres fonds syndicaux	0			0
Total	311 542 887	10 167 678	8 973 274	312 757 290

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 3 950 000 €.

5.2.2. Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	118 800	85 895	-	118 800	85 895
Provision Indem. Fin Carrière	2 955 395	5 048	-	388 069	2 572 374
Provisions Cnas	4 786 249	2 226 635	2 035 218	-113 563	5 091 229
Total	7 860 444	2 317 578	2 035 218	393 306	7 749 498

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent à présent des litiges sur des risques prud'hommes nés avant 2025 et non terminés au 31 décembre 2025.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse nationale d'action syndicale pour 5 091 229 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

La provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 2 572 374 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville, le GIE Villette ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite (démissions) ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations observé ces quatre dernières années est de 1,5 %.

5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Remboursement Etudes à l'Ires	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Conventions diverses	414 361	314 519	91 956	115 542		- 338 105
Total	414 361	314 519	91 956	115 542	-	338 105

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 662 058	6 662 058		
Dettes fiscales et sociales	250 733	250 733		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	40 119 425	26 369 487		13 749 938
Produits constatés d'avance	464 484	464 484		
TOTAL	47 496 700	33 746 762	-	13 749 938
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

Le montant des autres dettes correspond à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) pour 9 382 161 € et à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles pour 30 737 264 €.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération à des fins de placements dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte.

La dette figurant au bilan pour 13 749 938 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5. Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

• Factures non parvenues :	672 867
• Diverses charges d'exploitation :	961 375
• Contributions à verser aux organisations CFDT :	16 987 326
• Comptes Courant Entités Consolidés :	8 257 907
• Autres dettes :	162 879

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)		18 478 912
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1		-
« + » subventions-contributions reçues (*2)		30 916 799
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	-	17 838 299
« + » autres produits d'exploitation perçus		3 492 984
« + » produits financiers perçus		1 535 920
TOTAL		36 586 317

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de 7 877 534 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Vilette pour 1 125 362 € ne figurent pas dans les comptes de la Confédération mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale, par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC), des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 100 639 687 € pour l'exercice 2025. La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outremer, a reçu en sus 34 340 €.

(2) La somme 30 916 799 € correspondant aux subventions et contributions reçues sont issues des ressources suivantes :

« + » subventions-contributions reçues (*2)		
- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :		1 545 134
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :		2 750 101
- DGT		
- Partenariat, Conventions :		1 479 001
- FDS Financement du Dialogue Social :		25 142 564
- Etat 12 689 069 €		
- Entreprise 12 453 495 €		
TOTAL		30 916 799

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public–subventions et contributions financières » d'un montant de 30 916 799 € n'est pertinente que si l'on tient compte des 17 838 299 € de reversements, ramenant le montant des ressources nettes à 13 078 501 €.

6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la charte de la cotisation syndicale, régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2025, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux, qui composent le personnel de la Confédération, sont régis par des statuts différents selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	102	
Secrétariat confédéral	96	22
Total	198	22

Le GIE Belleville facture, par ailleurs, du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux. Leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 22 en 2025. Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions pour un montant de 1 830 358 € pour l'exercice 2025.

6.4. Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1. Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » représente un montant de 31 168 182 € dont la facturation émanant du GIE Belleville qui s'établit pour l'exercice 2025 à 19 999 083 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 15 920 807 €.

Cette facturation représente 67,72 % du poste « Autres achats et charges externes » dont les autres principales prestations sont :

Prestations Cnas	2 917 414
Prestations informatiques	3 353 133
Charges d'occupation des locaux	1 856 751
Frais de réunions et missions	1 236 167
Coûts de maintenance et assurance	684 748
Etudes et documentations	884 865
Divers honoraires	1 324 073

6.4.2. Reprises de provisions

Figure sur ce poste un montant de 1 921 656 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2025. Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 118 800 € et une reprise sur les engagements IFC de 599 995 €.

6.4.3. Autres produits

Le montant des autres produits (1 041 095 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées ainsi qu'avec des partenaires externes et d'autre part, de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (2 229 598 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.5. Résultat financier

	2025	2024
Net de charges ou produits financiers divers	22 456	17 840
Revenus des Titres Immobilisés TIAP	1 400 884	
Revenus Nets des Titres Immobilisés TIAP	5 129 471	
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Values latentes)	- 3 161 501	- 3 199 417
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	368 764	330 186
Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1 519 627	1 125 531
Revenus des prêts	18 818	5 151
Résultat Financier	5 298 520	- 1 720 709

Le résultat est positif pour un montant de 5 952 794 €. Ce résultat positif est essentiellement dû au reclassement des revenus nets des Titres immobilisés (TIAP) anciennement comptabilisé en résultat exceptionnel pour un montant de 5 129 471 € et à la provision sur les titres TIAP pour 3 161 501 €, aux revenus des SCI et des placements pour 1 519 627 € ainsi qu'à la dotation sur provision sur titre de 368 764 €.

6.4.6. Résultat exceptionnel

Il est nul, en raison du reclassement des revenus nets des Titres immobilisés (TIAP) en résultat financier.

	2025	2024
Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	0	1 054 318
Produits et charges divers	0	2 939 697
Résultat exceptionnel	0	3 994 015

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir trois prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 298 787 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 759 926 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 3 840 329 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 35 400 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2025, un montant de 2 047 614 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 11 467 569 €.

Les emprunts ont été intégralement remboursés ; le nantissement n'est plus applicable.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2025.

7.1.2. Honoraires Commissaires aux Comptes

La répartition des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 est la suivante :

Honoraires des commissaires aux comptes	EY	PKF ARSILON
Honoraires afférents à la certification des comptes	123 990	123 697
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	42 225	17 566
Total	166 215	141 263

7.2. Consolidation

7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2025 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).